

Zeitschrift:	La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire
Herausgeber:	Comité central de la Croix-Rouge
Band:	19 (1911)
Heft:	8
Rubrik:	Nouvelles ressources à procurer à la Croix-Rouge suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA CROIX-ROUGE SUISSE

Revue mensuelle des Samaritains suisses,
Soins des malades et hygiène populaire.

Sommaire		Page	
Nouvelles ressources à procurer à la Croix-Rouge suisse, rapport présenté à l'assemblée de Fribourg, le 18 juin 1911	85	Variété: La consultation de la somnambule	91
Extraits du rapport annuel de la Direction	88	Nouvelles de l'activité des sociétés: Assemblée des délégués de l'Alliance des samaritains suisses; Alliance suisse des gardes-malades, section de Neuchâtel; Samaritains de Fribourg; Samaritains du district de Neuchâtel	93
La « Légion » de la Société cubaine de la Croix-Rouge	90		

Nouvelles ressources à procurer à la Croix-Rouge suisse

RAPPORT

présenté à l'assemblée de Fribourg, le 18 juin 1911,
par le Dr C. de Marval, membre de la Direction

Mesdames, Messieurs,

Si vous avez eu la curiosité d'étudier d'un peu près le rapport annuel de la Société de la Croix-Rouge, si vous avez feuilleté les cent et quelques pages de la brochure qui a été adressée à tous les délégués, vous aurez pu remarquer que l'activité bienfaisante de l'œuvre qui nous est chère s'est considérablement étendue depuis ces dernières années. Les sections sont au nombre de 51 (actuellement même de 53) avec plus de 31,000 membres répartis dans presque tous les cantons, et leur fortune — tant mobilière qu'immobilière — ascende à près de 400,000 francs.

Mais si vous avez eu le temps de vous arrêter aux pages du rapport qui sont consacrées aux comptes de la Société centrale, vous aurez peut-être constaté que

la fortune de la Croix-Rouge suisse est à peine de 180,000 francs.

Peut-être avez-vous parcouru ensuite le projet de budget que la Direction vous soumet aujourd'hui; vous aurez pu vous rendre compte alors, qu'à mesure que l'activité de la Croix-Rouge s'étend en Suisse, nos dépenses *courantes* s'accroissent en proportion. L'exercice de cette année soldera par un déficit qui ne saurait être inférieur à 2000 francs, et le déficit de 1912 pourrait bien dépasser 10,000 francs.

Vous voyez donc que l'ère des déficits paraît vouloir s'installer chez nous, et c'est à dessein que j'ai répété trois fois de suite ce terme fatal de DÉFICIT!

Nous ne voyons pas comment les dépenses prévues pourraient être diminuées. Nous avons pesé, au sein de la Direction, les chiffres qui vous sont présentés au

budget de 1912, et nous n'avons pas cru devoir restreindre nos dépenses courantes, car quel que soit le poste auquel nous retrancherions un ou plusieurs zéros, nous diminuerions, par ce retrait même, l'activité de tel ou tel dicastère de notre société. Tous ont leur raison d'être, tous sont utiles, tous concourent à la réalisation nécessaire de l'œuvre de la Croix-Rouge dans notre pays!

Notre fortune est trop petite, et c'est la raison pour laquelle la Croix-Rouge suisse piétine sur place; c'est pourquoi nous sommes en quelque sorte immobilisés, car les 180,000 francs que nous possédons, sont absolument insuffisants pour acquérir le *matériel* que notre société devrait indiscutablement avoir à sa disposition.

C'est donc pour augmenter notre *capital* que nous demandons à la Confédération d'intervenir. Notre caissier central, M. le colonel Muller, vient de vous dire de quelle façon la Direction de la Croix-Rouge veut demander l'intervention financière de la Confédération. Il vous a expliqué et motivé cette demande d'une manière si claire et si précise, qu'il est inutile de m'y arrêter encore. Permettez-moi seulement de vous faire remarquer que, si la Confédération donne suite à notre requête, les sommes qui nous seront allouées sont destinées à l'achat de matériel. Or, ce matériel est non seulement un capital improductif, mais un capital qu'il sera nécessaire d'entretenir.

Certes, nous serons alors mieux préparés pour intervenir lors de catastrophes ou en cas de conflit armé, mais nous ne serons pas plus riches en ressources, et nos dépenses annuelles, nos dépenses courantes, s'accroîtront sans doute encore.

Il est donc nécessaire, de toutes façons, d'augmenter les recettes de notre société, de trouver des revenus annuels qui nous

permettent de couvrir nos dépenses courantes et d'équilibrer nos budgets présents et nos budgets futurs.

Mais cela n'est pas facile.

Permettez-moi de vous soumettre quelques idées, et de vous montrer de quelle manière nous avons cherché à améliorer et à consolider notre situation financière qui — à l'heure actuelle — est en équilibre instable.

* * *

La Croix-Rouge suisse devrait-elle organiser une *collecte nationale* et annuelle? ... Il est hors de doute qu'une telle collecte amènerait de l'argent à notre caisse centrale,... mais les gens sont las de donner, et vous savez tous, aussi bien que moi, que nous sommes sollicités de tous côtés, que chaque semaine, presque, on fait appel à notre bourse, que les collectionneurs suisses et étrangers (hélas!) sonnent continuellement à nos portes! Et vous savez aussi que l'on donne — il n'y a pas de pays, paraît-il, où l'on donne comme en Suisse! — mais que ces libéralités vont surtout à des œuvres d'intérêt local. Oui, les gens verseront volontiers leur obole à des œuvres qui dépendent de leur village, de la ville où ils sont domiciliés, du district ou du canton qu'ils habitent,... mais je crains qu'une collecte nationale, en faveur de la Croix-Rouge suisse, ne nous procurerait qu'un maigre résultat en regard de la peine considérable que cette organisation donnerait! Car enfin, par qui devrait-elle être organisée et dirigée, cette collecte? Par nos 53 sections, sans doute, avec l'aide, peut-être, des 230 sociétés de samaritains disséminées en Suisse.

Mais ces associations témoigneraient probablement fort peu d'enthousiasme pour entreprendre chaque année une collecte dont le produit ne leur resterait pas en mains! Il y en aurait, je pense, qui, pour des motifs plausibles, refuseraient de prê-

ter la main à de telles interventions périodiques. Alors, plutôt que d'aller au devant d'un échec probable,... ne nous arrêtons pas à cette façon de procéder.

* * *

Il a été question d'une *vente de fleurettes* ou d'objets de bienfaisance, vente qui devrait avoir lieu dans toute la Suisse à époque déterminée, et être répétée chaque année.

J'entends déjà vos objections : Ces ventes se font si nombreuses pour des œuvres locales d'utilité publique, qu'il paraît inopportun que la Croix-Rouge en organise. La « petite fleur », direz-vous, aura bientôt fait son temps, c'est un procédé qui, sous peu, sera usé, parce qu'on en aura abusé. Enfin, ces ventes qui nécessiteraient l'intervention des sections, puisque ce serait à elles de les préparer et de les exécuter dans leur rayon d'activité, ces ventes — disons-nous — n'auraient peut-être pas de résultat heureux, car les sections organisatrices, pas plus que les localités où elles auraient lieu, n'en retireraient un bénéfice direct.

Laissons donc la « petite fleur » se faner, qu'elle soit en carton ou en celluloïde; passons, car la petite fleur a pâli, elle aura vécu ce que vivent les roses, et sa mort n'est pas loin !

Cherchons autre chose.

* * *

Faudrait-il organiser régulièrement des *Kermesses*, des *Bazars*, des *Bals champêtres*, des réjouissances publiques dont le bénéfice serait attribué à la Croix-Rouge suisse ?? C'est une idée,... mais nous doutons que ce soit une *bonne* idée.

Vous voyez d'ici, Mesdames et Messieurs, combien l'organisation de telles festivités est difficile, compliquée; vous pouvez supputer les frais considérables qu'elles entraîneraient bien souvent! Leur arrangement donnerait sans doute beaucoup de

peine aux comités des sections, leur résultat financier serait maigre souvent, nul peut-être en cas de mauvais temps.... Et puis nous ne pensons pas que la Croix-Rouge doive spéculer sur le besoin — déjà trop existant, trop répandu dans notre population — de vouloir s'amuser en dépensant son argent, dimanche après dimanche!

Laissons cela; cherchons mieux.

* * *

Il y a des associations de bienfaisance ou d'utilité publique qui adressent périodiquement des *appels imprimés* à ceux dont elles croient pouvoir toucher le cœur, et atteindre... la bourse. Vous connaissez le moyen employé aujourd'hui, et inauguré voici quelques années, par l'Armée du Salut, si j'ai bon souvenir: vous recevez un beau matin une enveloppe contenant un rapport de l'activité de telle ou telle association utile: fonds de convalescents, fonds pour un asile, pour des sourds-muets, des aveugles, des épileptiques ou des enfants abandonnés, fonds pour des tuberculeux indigents ou pour la création d'un asile de nuit,... que sais-je encore... et, encarté dans la brochure que vous parcourez, un bulletin vert — couleur de l'espérance! — glisse sous vos doigts. L'adresse est faite; il n'y a que la somme à inscrire sur le Bulletin de versement, et à porter votre obole au Bureau de poste. C'est très simple et très pratique. C'est un moyen à étudier. Il porterait peut-être quelques fruits.

Le Secrétariat général publierait l'appel, les sections devraient fournir les noms et les adresses des donateurs possibles,... le bon cœur des destinataires et la poste feraient le reste!

Quel serait le résultat?

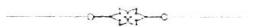
Impossible de le prévoir. Cependant nous pensons qu'il doit être positif, puis-

qu'un grand nombre d'associations se servent de ce moyen depuis que le chèque postal est entré dans nos mœurs.

Les sections n'auraient à donner que les listes de noms et d'adresses, c'est un minimum de travail que la Société centrale pourrait sans doute leur demander. Encore

faudrait-il qu'elles se prêtassent à cette collaboration; mais les liens qui les rattachent à la Société centrale sont si lâches que peut-être plusieurs d'entre elles ne chercheraient pas à faire consciencieusement le peu qu'on leur demanderait.

(La fin au prochain numéro.)



Extraits du rapport annuel de la Direction (Exercice 1910)

(Fin)

Un autre progrès a été réalisé pendant l'exercice écoulé, en faveur des personnes occupées par la Fondation: il s'agit de la création d'une *Caisse de secours et de pensions*, destinée à venir en aide au personnel de la Fondation, en cas de maladie, d'invalidité ou de vieillesse. Cette institution comble une lacune qui se serait fait sentir davantage chaque année; elle déployera ses effets en faveur de ceux et de celles qui servent fidèlement la Fondation de la Croix-Rouge. Ce n'est pas sans quelque fierté que nous pouvons nous réjouir d'avoir mené cette idée à bien, après 10 ans d'existence seulement.

Si nous jetons un coup d'œil sur les différents dicastères de la Fondation, nous devons mentionner tout d'abord l'*Ecole de gardes-malades*. Celle-ci a pu admettre, pour les XXII^e et XXIII^e cours, 36 élèves, dont 31 comme régulières et 5 externes. L'examen des élèves du XXI^e cours eut lieu pour la première fois d'après les prescriptions du nouveau règlement qui prévoit comme examinateurs trois médecins du dehors. Toutes les candidates furent admises avec de bonnes notes. Pendant l'année, dix sœurs du XVIII^e cours furent diplômées. Depuis l'ouverture de l'Ecole, en 1899, 147 sœurs ont obtenu le diplôme.

La *Clinique du Lindenhof* a hospitalisé dans ses trois classes de malades, 1032 patients (1909: 885) qui ont fait au total 18,692 journées. Comme les travaux d'agrandissement n'ont été terminés qu'en arrière-automne, l'augmentation des lits ne se fait sentir que fort peu dans cette statistique. Sans doute verrons-nous ces chiffres s'élever considérablement l'année prochaine.

Personnel à disposition en cas de mobilisation. Le tableau suivant montre quelle serait la répartition des infirmières disponibles en cas de guerre. Les gardes-malades sont formées dans l'une des cinq maisons-mère indiquées à gauche du tableau, et dont chacune reçoit une subvention annuelle de 4000 fr. de la Confédération:

(Voir le tableau ci-contre)

L'année précédente, le nombre de ces infirmières était de 903, nous enregistrons donc une augmentation de 140 personnes à la disposition du Conseil fédéral.

Commission des transports. L'activité de cette commission n'a pas été aussi considérable en 1910 que pendant l'exercice précédent. La situation financière incertaine de la Société de la Croix-Rouge n'a pas permis de donner une solution définitive à plusieurs questions importantes. La com-